

16 déc 2014 -16:33

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2015, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget des hôpitaux pour 2015 s'élève à 8.159.752.968 euros. Ce budget global tient compte d'une mesure d'économie de 18.727.024 euros. L'index reporté (1 mois) et le saut d'index sont imputés au budget global 2015 et repris comme une dépense négative au budget de l'INAMI. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année. Les budgets, tant au niveau de l'Etat qu'à celui de l'INAMI, sont calculés en fonction des dépenses réelles reprises dans le budget global, en tenant compte des décalages dans le temps et de l'intervention respective de l'Etat et de l'INAMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>